

GIVRAND, le 5 mars 2025

Dossier suivi par Ludovic PRIOU
Tél. : 06.70.61.00.34
Courriel : ludovic.priou@vie-jaunay.com

Réf. : smm-2025-07

Le Président du Syndicat

à

**Mesdames et Messieurs les délégués titulaires
du COMITÉ SYNDICAL**

Objet : Réunion du Comité Syndical

PJ : - Projet de procès-verbal du Comité Syndical du 06/12/2024
- Note explicative de synthèse
- Présentation brève et synthétique du BP 2025 et du CA 2024

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du **COMITÉ SYNDICAL** du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay qui aura lieu :

**le VENDREDI 14 MARS 2024 à 9 h 30
à la Salle « Lys de mer » de la Communauté d'Agglomération
du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie à GIVRAND.**

ORDRE DU JOUR :

Affaires présentant un intérêt commun

1. Approbation du compte administratif 2024
2. Approbation du compte de gestion 2024
3. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024
4. Approbation du budget primitif 2025

Entretien et restauration des marais et des cours d'eau

5. Convention de gestion du clapet de Dolbeau

SAGE du bassin de la Vie et du Jaunay

6. Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec le CPIE Logne et Grand-Lieu

Questions diverses

Je vous rappelle que **le Comité Syndical ne peut délibérer que lorsque la majorité de ses membres en exercice assiste à la séance, soit plus de la moitié.**

Aussi, si vous ne pouvez pas assister au Comité Syndical, **il est important de vous faire représenter, par un délégué suppléant de votre structure.**

Comptant sur votre présence,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Hervé BESSONNET